



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL *du 23 novembre 2017 (extraits)*

Etaient présents : M. CHOLLEY, Maire, Mme EVERAERT, M. ANDREETTI, Mme LE BLANC, Mme GRISON-JAILLET, M. PRIEUR-LAURENT, Mme CARNERO, Adjoints, Mme EYMARD, M. ANTONI, Mme DABADIE, Mme ANTONI, M. BOUVIER, M. PATIN, Mme YOUNSI, Mme WALTER, Mme MORET MIGUET, M. PILORGET, M. EPRY, Mme CARRIE, M. PREVIDI, Mme PRADE

Représentés : M. REPAIRE, pouvoir à M. ANDREETTI, M. LE BLANC, pouvoir à Mme LE BLANC, Mme BOISSEAU, pouvoir à M. PILORGET

Absents et excusés: M. BUATOIS, M. LOGA, M. MERCIER, M. NOVEL, M. SAUNIER

Secrétaire : Mme YOUNSI

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE sans observation le compte-rendu et le procès-verbal du conseil municipal en date du 21 septembre 2017.

Monsieur le Maire rend compte des décisions suivantes portant sur :

- ✓ sur la conclusion d'un marché public relatif à l'acquisition et à la maintenance d'un photocopieur pour l'école élémentaire BOUTON pour un montant de 4 011, 60 € TTC pour l'acquisition du copieur,
- ✓ sur la modification de la régie mixte (recettes/avances) relative aux encaissements des inscriptions et participations des familles afin de pouvoir encaisser les dons faits au CME et que le CME puisse également faire des dons,
- ✓ sur la convention de partenariat entre les communes de Villemeisson-sur-Orge et de Morsang-sur-Orge pour la création d'un

orchestre à cordes intercommunal (sans incidence financière),

- ✓ sur la conclusion après mise en concurrence d'un marché public pour une mission d'étude urbaine sur le secteur Lisfranc avec le cabinet BAUCHET et de La BOUVRIE pour un montant de 14 400 € TTC,
- ✓ sur un avenant au contrat de prévoyance collective maintien de salaire avec la Mutuelle Nationale Territoriale (avenant relatif à la revalorisation du taux de cotisation),
- ✓ sur la conclusion d'un marché public relatif à la maintenance des équipements scéniques au Ludion avec la société LEBLANC SCENIQUE pour un montant annuel de 5 196 €TTC,
- ✓ sur la conclusion d'un avenant n°3 au marché public relatif à la construction d'un club ados de type modulaire avec la société

DUBOCQ (avenant de moins-values de 2 430,65 € TTC),

✓ sur le contrat relatif à la représentation du spectacle « KALINKA, la petite fille des neiges » le 21 décembre 2017 au Ludion avec SCENOCONCEPT pour un montant de 1 026 € TTC à l'attention des enfants des écoles maternelles,

✓ sur la conclusion d'un avenant n°2 au marché public relatif à la construction d'un gymnase de type modulaire avec la société DUBOCQ (avenant de moins-values de 10 942,80 € TTC),

✓ sur la maintenance des ascenseurs de la ville avec la société KONÉ pour un montant de 3 199,20 € TTC ,

✓ sur le contrat de cession relatif à la représentation du spectacle « Le Bal de Mandarine » le 4 décembre 2017 avec l'association « Mandarine » pour les enfants de l'école élémentaire des ÉRABLES (910,20 € TTC),

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PREND ACTE du rapport d'activité de la communauté d'agglomération Cœur Essonne Agglomération pour l'année 2016.

FINANCES

Débat d'orientation budgétaire 2018

Présentation du rapport, qui a été transmis au préalable avec la convocation, sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette :

- **les orientations budgétaires**

- **les engagements pluriannuels envisagés.**

- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette contractée

Le budget de fonctionnement dont les dépenses de personnel devrait rester stable, la hausse de la fiscalité et des droits de mutation compensant la fin des contrats aidés et un effort sur l'entretien des bâtiments.

L'autofinancement prévisionnel permet de continuer d'investir notamment dans un nouveau CTM, sans recourir significativement à l'emprunt.

Enfin, la commune étudie comment présenter à un contrat régional et à un contrat départemental, des opérations comme la rénovation (fenêtres et éclairage...) dans les groupes scolaires, la seconde tranche du gymnase des érables, et l'aménagement sur le site de la place Lisfranc.

PREND ACTE, à l'unanimité, suite à l'avis de la commission finances en date du 9 novembre 2017, de la tenue du **débat d'orientations budgétaires pour l'année 2018**, et de l'existence du rapport sur la base duquel le DOB s'est tenu.

ADOpte, à l'unanimité, suite à l'avis de la commission finances en date du 9 novembre 2017, à compter du 1^{er} janvier 2018, la **tarification des services municipaux**.

Les tarifs (restauration, accueil de loisirs, conservatoire) sont fixés individuellement selon le quotient familial pour chaque famille avec un minimum et un maximum. Les tarifs des autres services moins fréquentés sont forfaitaires. Les coûts des services municipaux sont

constitués essentiellement de frais de main d'œuvre et seront relevés ainsi :

- tarifs de la restauration scolaire, du conservatoire et de l'étude surveillée réévalués de 1,7%,
- tarifs du cimetière relevés de 2 %,
- tarifs de location de salles relevés de 1,5 %,
- tarifs de l'inscription au club ados, des spectacles, des frais de scolarité sont inchangés
- formules de participation des familles aux classes d'environnement et aux séjours pour les adolescents sont inchangées (pourcentage du coût total selon le quotient).

FIXE, à l'unanimité, suite à l'avis favorable de la commission vie associative – animation et culture en date du 12 octobre 2017, le montant de la **subvention exceptionnelle à verser à la FCPE pour l'organisation du week-end numérique, à 300 euros**, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

APPROUVE, à l'unanimité, l'évaluation définitive des charges transférées en 2017 suite à la création de la communauté d'agglomération Cœur d'Essonne Agglomération .

PERSONNEL

DECIDE, à l'unanimité, suite à l'avis favorable du comité technique en date du 6 octobre 2017, de **modifier le temps hebdomadaire d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique de 22 heures hebdomadaires à 28 heures hebdomadaires.**

DECIDE, à l'unanimité, la **création d'un emploi d'adjoint technique à temps non**

complet à raison de 15 heures 45 hebdomadaires. .

DECIDE, à l'unanimité, de se joindre à la **procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance que le centre interdépartemental de gestion, PREND ACTE** que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le C.I.G à compter du 1^{er} janvier 2019.

DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer aux enfants du personnel communal, jusqu'à leur 15 ans, un bon d'une valeur de 63 € pour Noël ; DIT que ces bons seront attribués aux enfants des agents communaux suivants: agents titulaires (en activité pendant au moins 6 mois dans l'année), et agents contractuels ayant une ancienneté minimum d'un an.

SCOLAIRE/JEUNESSE

APPROUVE, à l'unanimité, la passation d'une **convention avec la ville de Corbeil-Essonnes et la société SODEXO pour la participation aux frais de restauration scolaire d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en ULIS à Corbeil-Essonnes**, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention; **AUTORISE** Monsieur le Maire à refacturer à la famille les frais y afférent.

APPROUVE, à l'unanimité, la passation d'une **convention avec la ville de Brétigny-sur-Orge pour la participation aux frais de restauration scolaire, à la classe d'environnement et au péri-scolaire de deux enfants domiciliés à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en ULIS à Brétigny-sur-Orge**, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à refacturer aux familles les frais y afférent.

APPROUVE, à l'unanimité, la passation d'une convention avec la ville de Longjumeau pour la participation aux frais de restauration scolaire, à la classe d'environnement et aux activités Périscolaires d'un enfant domicilié à Villemoisson-sur-Orge et scolarisé en ULIS à Longjumeau, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ; **AUTORISE**, Monsieur le Maire à refacturer à la famille les frais y afférent.

URBANISME

ABROGE, à l'unanimité, la délibération n°2015/114 en date du 25 juin 2014 relative à l'acquisition d'une partie de la parcelle AE759 située ZAC des Meulières pour y installer le futur centre technique municipal, et, suite à l'avis du service des domaines en date du 9 novembre

2017, et de l'avis favorable de la commission finances en date du 9 novembre 2017, **DECIDE** l'acquisition du bien cadastré AE 492 sis 12 avenue des Meulières à Villemoisson-sur-Orge d'une superficie, de 2 118 m² comprenant un bâtiment (bureaux et hangar en bon état), au prix proposé par le vendeur, soit 900 000,00 € hors TVA et hors droit.

AUTORISE, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer et déposer au nom de la commune un dossier de déclaration préalable pour l'opération de rénovation thermique de la salle polyvalente des ÉRABLES sise parc des ÉRABLES à VILLEMOISSON-SUR-ORGE.

INFORMATIONS

- Rapport d'activité du groupe ESSIA 2016
- Nouveaux statuts du syndicat mixte de la vallée de l'Orge Aval (SIVOA)

L'essentiel de la séance

- Orientation budgétaire 2018
- Tarifs des services communaux applicables au 1er janvier 2018
- Acquisition du Centre Technique Municipal

A retenir

- Prochain Conseil municipal : **jeudi 21 décembre 2017 - 20h30**
- Prochain Conseil communautaire : **mercredi 22 décembre 2017** au Trianon (Villemoisson)